

***PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE***

Le 2 octobre 2020

Monsieur John Tory

Maire de Toronto

100, rue Queen Ouest

Hôtel de ville, 2e étage

Toronto (Ontario)

M5H 2N2

**Objet : Installation de l’application Alerte COVID dans les appareils mobiles de la ville de Toronto**

Monsieur le Maire,

Le 30 septembre 2020, le conseil municipal de Toronto a adopté une recommandation visant à installer l’application Alerte COVID dans les appareils mobiles gérés par la ville et à en promouvoir l’activation et l’utilisation. Le Bureau du commissaire à l’information et à la protection de la vie privée de l’Ontario soutient les efforts visant à promouvoir l’utilisation de l’application, mais se garderait de la rendre obligatoire.

Le 30 juillet 2020, nous avons envoyé une [lettre](https://www.ipc.on.ca/wp-content/uploads/2020/07/2020-07-30-ltr-michael-maddock-re-ipc-recommendations-to-the-government-of-ontario-regarding-covid-alert-f.pdf) au gouvernement de l’Ontario le félicitant pour les mesures rigoureuses qui avaient été intégrées dans la conception de l’application à la suite de consultations, et nous avons présenté nos recommandations définitives pour améliorer encore davantage les mesures de sécurité et de protection de la vie privée de l’Alerte COVID avant son déploiement en Ontario. Nous avons notamment recommandé que le gouvernement de l’Ontario s’assure que des messages clairs et explicites soient envoyés aux entreprises et aux employeurs pour les encourager à respecter la nature facultative de l’application en n’obligeant pas les particuliers à l’utiliser ou à divulguer des renseignements concernant leur utilisation de l’application. Le soutien que nous exprimons pour l’application était et reste fondé sur sa nature facultative.

Nous reconnaissons que plus l’application est utilisée, plus elle est efficace, et nous apprécions certes les efforts qui sont faits pour en accroître l’adoption à la lumière de la hausse du nombre de cas de COVID-19, mais nous insistons pour que l’utilisation de l’application demeure facultative. Rendre l’utilisation de l’application obligatoire irait à l’encontre de la [position conjointe](https://www.priv.gc.ca/fr/nouvelles-du-commissariat/nouvelles-et-annonces/2020/nr-c_200731/) que notre bureau et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada ont adoptée. Cela contreviendrait également à la [Déclaration commune des commissaires fédéral, provinciaux et territoriaux à la protection de la vie privée : *Appuyer la santé publique et bâtir la confiance des Canadiens : principes de protection de la vie privée et des renseignements personnels pour les applications de traçage des contacts et autres applications similaires*](https://www.ipc.on.ca/newsrelease/appuyer-la-sante-publique-et-batir-la-confiance-des-canadiens-principes-de-protection-de-la-vie-privee-et-des-renseignements-personnels-pour-les-applications-de-tracage-des-contacts-et-autres-applic/?lang=fr)(7 mai 2020). Au lieu d’en accroître l’adoption, le fait de rendre obligatoire l’utilisation de l’application pourrait miner la confiance du public, laquelle est indispensable à la réussite de l’application.

Nous apprécions les mesures que la ville a prises pour favoriser l’utilisation de l’application et nous espérons qu’elle continuera son travail dans ce sens par l’information du public et la promotion de la santé sans entraver la nature facultative de l’application.

Par souci de transparence, nous publierons la présente lettre sur notre site Web.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l’expression de mes sentiments distingués.

La commissaire,

Patricia Kosseim